

DATE DE CONVOCACTION : 02/12/2022
02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE :

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13
VOTANTS : 13

PRÉSENTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 38/2022

VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION

Année scolaire 2022/2023 – 1^{er} versement

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l'année scolaire 2022/2023, 69 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. En septembre, la distribution a concerné 45 enfants, soit 90 chèques association.

A ce jour, 52 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de

2 600 €.

Cette somme se divise en deux parties : **1 820 Euros** sont destinés à aider les familles et **780 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **2 600 Euros** selon la répartition jointe à cette délibération
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget.

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de
légalité

Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Publié le

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022



CHEQUES ASSOCIATIONS
DÉLIBÉRATION DU 9 DÉCEMBRE 2022
(année scolaire 2022-2023 - 1er versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES et retournés en mairie par les associations		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subv association 15 € par chèque	
MOVE & FIT - MERCURY	2	1	70	30	100
TAI JUTSU CLUB 73 - FRONTENEX	4	2	140	60	200
AVANT-GARDE ALBERTVILLE	3	2	105	45	150
MCCS MOTO CLUB COMBE DE SAVOIE - VERRENS ARVEY	2	1	70	30	100
LA PALETTE - ALBERTVILLE	1	1	35	15	50
TENNIS OLYMPIQUE D'ALBERTVILLE	2	1	70	30	100
JUDO OLYMPIQUE DES 4 VALLES - ALBERTVILLE	10	5	350	150	500
FOOTBALL CLUB DE MERCURY	2	1	70	30	100
SOUA STADE OLYMPIQUE UGINE ALBERTVILLE	4	2	140	60	200
DAUPHINS UGINOIS	2	1	70	30	100
TENNIS CLUB DE FRONTENEX	1	1	35	15	50
CLUB DE DANSE JAZZ YAKADANSE - MERCURY	4	2	140	60	200
UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE TARENNAISE - ALBERTVILLE	7	4	245	105	350
DANSE A LA CLE - FONTENEX	4	2	140	60	200
HAPKIDO ALBERTVILLE	4	2	140	60	200
TOTAL	52	28	1820	780	2600

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022